

SALAIRES : Le gel de la valeur du point d'indice* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour toutes.

*Qui sert à calculer les salaires (valeur indice multiplié par la valeur du point)



**IADE,
une profession
réglementée qui
depuis 75 ans,
a toujours avancé
par la lutte.**

Parallèlement, les formations professionnalisantes de santé sont dans le collimateur de nos « élites » : trop exigeantes, trop coûteuses. Il faudrait donc les réduire, les simplifier, les mutualiser, voire les contourner par des dispositifs qui prônent la reconnaissance des compétences par l'employeur et non plus la qualification pérenne. Bien qu'hospitalo-universitaire et reconnue par tous, la formation IADE subit, elle aussi, ces attaques.

Cet engagement sur la voie d'une moins-disance généralisée conduit les IADE à de plus en plus de difficultés pour s'épanouir en exerçant dans de bonnes conditions pour elles/eux et leurs patient·e·s.

Autre sujet particulièrement prégnant : les fins de mois difficiles qui commencent de plus en plus tôt.

Le Ségur signé par certaines organisations n'a pas été la réponse attendue, bien au contraire, il a assombri l'avenir :

- Les maigres augmentations qui seront mises en avant durablement par les gouvernements pour ne plus rien faire ont été accordées sous forme de primes précaire et de dispositifs particuliers. Elles n'ont pas rendu justice aux soignant·e·s, n'ont même pas rattrapé le blocage de leur point d'indice et sont déjà avalées par l'inflation !
- Les autres mesures sont des contreparties acceptées par les signataires qui accélèrent et renforcent l'emprise du managérial sur les soignant·e·s, les exercices professionnels et la formation *low-cost*, la déréglementation globale et l'orientation mercantile de notre système de santé.

EMPLOI : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

RETRAITE : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

Seules leurs luttes ont permis d'arracher tout ce qui fait les caractéristiques d'excellence et l'identité des IADE d'hier et d'aujourd'hui. Sans calcul ni faille, la CGT et, depuis 1978, son collectif national IADE, ont toujours été des acteurs à la pointe de ces combats.

Suite à une extraordinaire mobilisation de la profession au sein des établissements et une campagne de communication auprès des élu·e·s, des engagements ont été pris au nom de l'État. Ils doivent être mis immédiatement en œuvre sans en profiter pour faire passer en douce des changements profonds non débattus et/ou rejetés par la profession et sans mêler le dossier des IADE à celui d'autres professions infirmières.

Grâce à leur polyvalence, les IADE ont démontré leur apport essentiel lors de toutes les situations sanitaires exceptionnelles. Elles-ils ne peuvent plus continuer à se voir écarté·e·s de certains services relevant de leurs qualifications sous de faux prétextes.

Enfin, la rémunération comme les conditions générales de travail qui ne cessent de se dégrader doivent être revues dans l'intérêt des professionnel·le·s comme des patient·e·s.

INFIRMIER·E ANESTHÉSISTE DIPLÔMÉ·E D'ÉTAT (IADE)



LA CGT REVENDIQUE

- Le placement immédiat de tou·te·s les IADE sous le statut d'auxiliaires médicaux de pratique avancée au sens du code général de la santé publique avec conservation de l'autonomie et de l'exclusivité de fonction,
- Le maintien du corps spécifique d'Infirmier anesthésiste de la FPH,
- La sanctuarisation des quatre champs de compétence des IADE : anesthésie, réanimation, gestion de la douleur et soins critiques, avec un focus particulier sur les secours pré-hospitaliers,
- Un encadrement des IADE par des IADE cadres de santé,
- Le maintien du cadre hospitalo-universitaire actuel de la formation IADE qui implique une diplomation par l'État et l'attribution du grade Master par les universités,
- Le maintien du très haut niveau d'exigence de la formation IADE, du prérequis d'une expérience préalable IDE ou SF avant d'entrer en Haute école, de l'accès en formation par un concours d'entrée comprenant une épreuve écrite anonyme et de la diplomation par l'État,
- Un salaire enfin mis au niveau des responsabilités et du niveau de qualification, plus l'intégration dans le salaire de toutes les primes actuelles,
- Une juste compensation des contraintes spécifiques, notamment celles liées à la permanence des soins,
- La reconnaissance de la pénibilité de l'exercice professionnel par une possibilité de départ anticipé à la retraite,
- Des effectifs en nombre suffisant,
- La remise en conformité des moyens de notre système de santé avec les besoins réels de la population.

EN DÉCEMBRE 2022, VOTER CGT, c'est soutenir un syndicat réellement combatif au local comme au national, qui travaille et qui connaît parfaitement vos problématiques spécifiques. La CGT vous défend et lutte avec vous pour votre légitime reconnaissance, pour un exercice professionnel de qualité et pour le respect d'un juste équilibre entre votre vie personnelle et professionnelle.